



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION  
VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION  
Equipement signalétique  
« Réglementation de la circulation des véhicules à moteur  
sur les Hautes-Chaumes des Monts du Forez »**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Tony BERNARD  
Président  
Parc Naturel Régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 12 décembre 2017.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Consultation simplifiée, marché alloti passé en procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent répondre à une ou plusieurs offres.

**3- Objet de la consultation / Durée**

**Contexte :**

La préservation des Hautes-Chaumes des Monts du Forez a conduit, en 1996, le Parc à accompagner 6 communes adhérentes, Saint-Anthème, Valcivières, Job, Grandrif, Saint-Pierre-la-Bourlhonne, Le Brugeron à mettre en place des arrêtés réglementant la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels sur les Hautes Chaumes, en application de la Loi 91-2 du 3 janvier 1991.



Ces 6 actes ont été remplacés par un arrêté préfectoral en décembre 2001 (AP N° 01/04220). Dès l'entrée en vigueur des premiers arrêtés communaux en avril 1996, le Parc a financé l'achat et la pose des 159 ensembles signalétiques qui délimitent le site ; la maintenance, le remplacement et le suivi des panneaux sont assurés par le Parc.

Le bon état de cette signalétique conditionne l'efficacité de l'arrêté préfectoral sur cette zone du Parc emblématique et réservoir d'une biodiversité exceptionnelle (site Natura 2000, site classé en partie, nombreuses ZNIEFF, ENS du Département du Puy-de-Dôme pour partie).

20 ans après la mise en place de cette réglementation, après avoir réalisé un inventaire et un contrôle de l'état de l'ensemble des panneaux, il apparaît qu'une soixantaine d'entre eux nécessite soit le renouvellement complet (ensembles absents ou dégradés), soit partiel (disque de police dégradé ou illisible).

Cette révision engendre donc :

- 1- La commande de panneaux de signalisation de type B7b, décrite dans le lot 1.
- 2- La mise en place d'une prestation d'accompagnement pour le travail de remplacement sur le terrain pouvant être réalisé par une association d'insertion décrite dans le lot 2.

### **Objet du marché lot 1 :**

#### **Prestation de fourniture de panneaux de signalisation :**

<b>Matériel</b>	<b>Nombre</b>
Panneaux B7b interdit cyclo, moto, voiture diamètre 450 mm	60
Support Galva brut, 80x40mm, longueur 2500 mm + bouchon	50
Collier Galva monovis 80x40mm avec écrou M8 anti vol	120
Clefs écrou antivol	3

#### **Délai de livraison :**

Le matériel devra être livré au plus tard le 20 avril 2019 à la Maison du Parc à Saint-Gervais-sous-Meymont.

### **Objet du marché lot 2 :**

Prestation externe de remplacement des panneaux de signalisation sur 6 communes des Hautes-Chaumes, Saint-Anthème, Valcivières, Job, Grandrif, Saint-Pierre-la-Bourlhonne, Le Brugeron.

L'accès se fait sur des petites routes goudronnées et surtout par des pistes avec un revêtement stabilisé, carrossables pour un véhicule de type fourgon.

Un technicien du Parc accompagne le prestataire pour la localisation et l'orientation précise des panneaux.

Une cartographie au 25000<sup>ème</sup> de localisation des travaux est fournie.

Le scellement des panneaux se fait à l'aide de cailloux et de terre prélevés sur le terrain.



Pour renforcer la tenue des panneaux, il faut prévoir de les percer au pied et d'encastrier 2 fers à béton de 8mm pour éviter l'arrachement.

Le perçage des trous et la fourniture des fers à béton sont à prévoir par le prestataire.

Travail à Faire	Matériel	Pied	Panneau B7B	Attache
Pose nouveaux panneaux	Ensemble complet	50	50	50
Pose partielle	B7B		15	
A Déplacer	Ensemble complet	5	5	5
A Enlever	Ensemble complet	3	3	3

#### **Délai de réalisation des travaux :**

Les travaux peuvent démarrer à partir de fin avril et doivent être réalisés pour le 14 juin 2019 au plus tard.

#### **Durée du marché pour chaque lot :**

Lot 1 :

Le contrat sera conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 25 avril 2019.

Lot 2 :

Le contrat sera conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 20 juillet 2019.

#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

##### **Lot 1 :**

1. Qualité du matériel fourni : 40 %
2. Délai d'exécution : 30%
3. Prix : 30%

##### **Lot 2 :**

1. Compétences et connaissances de l'équipe : 40%
2. Implication dans l'action, échanges avec le Parc et disponibilité pour respecter les délais : 30%
3. Montant de l'offre : 30%

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée et le devis remis par l'entreprise.



#### **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

##### **Montant total du lot 1**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

##### **Montant total du lot 2**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

#### **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Pour chaque lot, le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante après service fait.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [compta@parc-livradois-forez.org](mailto:compta@parc-livradois-forez.org).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

#### **8- Acomptes**

Pas d'acompte prévu.

#### **9- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le **22 mars 2019 à 12h** (dernier délai) sous pli cacheté portant la mention "consultation **Equipement signalétique « Réglementation de la circulation des véhicules à moteur sur les Hautes-Chaumes des Monts du Forez »**"

à l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.



**Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE**

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez